Lycée Collège
SAINT LOUIS

apel

CHARTE DU PARENT CORRESPONDANT

LYCEE - COLLEGE ST-LOUIS

10 Boulevard Albert 1er

BP 284 - 44616 SAINT-NAZAIRE

Tél : 02.51.76.60.20

Edition 2019/2020

Charte revue et réactualisée année 2012/2013
Validée en Conseil d'Etablissement le 24 Juin 2013

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes proposés pour devenir parent correspondant de la classe de votre enfant et nous vous en remercions.

Nous souhaitons, en quelques lignes, vous rappeler votre futurôle de Parent Correspondant de classe au sein de l'établissement.

Le parent correspondant de classe :

Il est le relais entre les parents de la classe et les professeurs de l'établissement, en lien avec l'APEL et assiste aux différents conseils de classe (synthèse des questionnaires et compte rendu à rédiger).

Recrutement/ engagement :

Un appel à candidature est présent dans la Circulaire Générale (reçu début Juin) et était à renvoyer avant la fin Juin . Les parents intéressés devront participer obligatoirement à la réunion d'information, qui a lieu en début d'année scolaire. A l'issue de cette réunion, les parents pourront remettre le coupon à l'APEL, prouvant ainsi leur engagement au sein des parents correspondants et ce pour l'année en cours.
Les PC seront alors désignés par l'APEL et la direction.

CONSEIL DE CLASSE

Avant le conseil de classe et dans le courant de l'année :

Nous vous conseillons de faire connaissance avec le parent suppléant, ensemble vous prendrez contact avec le professeur principal. Cet échange permettra à chacun de se présenter.

L'Apel adresse un questionnaire à chaque parent, qui après en avoir échangé avec l'enfant, pourra y apporter ses impressions, questions et/ou suggestions. Toutes les remarques sont les bienvenues.

L'ensemble des questionnaires sera relevé par le professeur principal et remis au parent correspondant, par l'intermédiaire de son enfant ou du casier Apel (secrétariat).
Le parent correspondant fera la synthèse des réponses et retiendra les points principaux afin de pouvoir les restituer au professeur principal lors du conseil de classe.

Il est formellement interdit de transmettre lors du conseil de classe des critiques personnelles à l'encontre d'un enseignant, élève ou d'un parent. Il nous semble plus constructif d'en parler avec un autre interlocuteur (professeur principal, la direction ou l'Apel).

Tout manquement au règlement entraînera la fin immédiate du mandat du parent correspondant.

Pensez à préparer vos remarques avant le conseil de classe. Si vous-même et/ou le suppléant ne pouvez assister au conseil de classe, merci d'en informer le professeur principal ou le secrétariat de St Louis.

Pendant le conseil de classe :

Le professeur principal vous présentera lors du tour de table. Chacun leur tour, les professeurs donnent leur appréciation de la classe dans leur discipline. Vous pourrez ensuite transmettre les remarques des parents, tout en respectant votre place de parent correspondant.

Vous pouvez également poser des questions, si vous en éprouvez le besoin, lors de cet échange.

Après le conseil de classe :

Il est important de recontacter par mail les parents qui vous auraient sollicité.
Vous aurez ensuite à rédiger le compte-rendu selon les indications fournies lors du conseil de classe. Ce rapport devra être objectif, général, sans interprétation personnelle.

Il doit être transmis par votre enfant ou par mail, au professeur principal dans un délai maximum de 48 heures. Le compte rendu sera alors visé par le professeur principal, ainsi que par le chef d'établissement pour validation et diffusion avec les bulletins de notes.

Nous vous demandons de ne pas communiquer après le Conseil de classe de renseignements individuels aux parents qui prendraient contact avec vous pour obtenir des informations sur leur enfant.
En effet, les débats des conseils de classe doivent rester confidentiels et leur restitution relève de la seule responsabilité du professeur principal.

Pour vous accompagner tout au long de l'année, l'Apel et ses membres référents restent toujours à votre disposition par mail et/ou par téléphone.

Vous souhaitant une excellente année scolaire, recevez, chers parents, nos plus cordiales salutations.

LA DIRECTION

Mr Franck BUREAU
Mr Olivier PICHON

L'APEL

Nadia GAZAUBE
Alexandra ESPARCIEUX

PREPARATION AU CONSEIL DE CLASSE DU PARENT CORRESPONDANT

Questionnaires distribués aux parents (transmis par Prof P.)	15 jours avant le conseil de classe environ
Professeur principal	Récupère les questionnaires et les remettra aux PC
Parent correspondant	Fait la synthèse des questionnaires
Parent Correspondant et Professeur Principal	Se rencontrent avant le conseil
Après le conseil de classe : PC	Dans les 48h, le PC retournera le compte rendu au professeur principal par l'intermédiaire de son enfant.
Parent correspondant	Dépôt des questionnaires dans le casier APEL